

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00414 Numéro SIREN : 840 699 458 Nom ou dénomination : 626 IMMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt 6969



KPMG S.A.
Charente Limousin
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

SAS 626 IMMO

Zone industrielle Nord les Crouzettes - 2 rue Guy Moquet - 87280 Limoges

Ce rapport contient 21 pages



KPMG S.A.
Charente Limousin
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Siège social : Zone industrielle Nord les Crouzettes - 2 rue Guy Moquet - 87280 Limoges
Capital social : € 50 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 626 IMMO relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives au délai de paiement prévus à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 15 octobre 2021

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.



Elisabeth Leflaive
Associée

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	250 001	75 000	175 001	200 001
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 705 164		1 705 164	1 792 105
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 955 165	75 000	1 880 164	1 992 106
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	252 426		252 426	297 046
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	58 622		58 622	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	400		400	488
Autres créances	62 000		62 000	1 716
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	357 820		357 820	138 876
Charges constatées d'avance	5 726		5 726	1 659
TOTAL ACTIF CIRCULANT	736 992		736 992	439 785
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 692 157	75 000	2 617 157	2 431 891

Bilan

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	578 996	205 714
Report à nouveau		
[Résultat de l'exercice]	717 846	673 282
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
[TOTAL CAPITAUX PROPRES]	1 351 841	933 996
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
[TOTAL AUTRES FONDS PROPRES]		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
[TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES]		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	885 226	1 153 743
<i>Découverts et concours bancaires</i>	89	47
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	885 315	1 153 790
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	105 462	42 096
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 505	2 928
<i>Personnel</i>	107 798	3 005
<i>Organismes sociaux</i>	6 784	2 518
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		76 598
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	51 608	59 766
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 440	6 688
Dettes fiscales et sociales	170 629	148 574
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 404	150 506
Produits constatés d'avance		
[TOTAL DETTES]	1 265 315	1 497 896
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 617 157	2 431 891

Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	474 551	430 451
Chiffre d'affaires net	474 551	430 451
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 971	1 070
Autres produits	266 167	249 644
Total I	748 689	681 166
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	41 425	32 432
Impôts, taxes et versements assimilés	8 366	10 933
Salaires et traitements	86 268	16 393
Charges sociales	26 102	6 527
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 403	25 000
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	13	
Total II	187 577	91 287
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	561 113	589 879
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	399 867	274 908
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	399 867	274 908
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	10 563	13 180
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	10 563	13 180
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	389 303	261 728
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	950 416	851 607

Compte de résultat (suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		4 661
Sur opérations en capital	135 416	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	135 416	4 661
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	116 745	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	116 745	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	18 671	4 661
Participation des salariés aux résultats (IX)	90 278	
Impôts sur les bénéfices (X)	160 963	182 986
Total des produits (I+III+V+VII)	1 283 972	960 735
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	566 126	287 453
BENEFICE OU PERTE	717 846	673 282
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	15 945	15 945
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		4 661
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 626 IMMO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 2 617 157 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 717 846 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : Non amortissable

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 30/06/2020, la société avait bénéficiée d'un report d'échéance d'emprunt qui a été remboursé au cours de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	250 001			250 001
Immobilisations incorporelles	250 001			250 001
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		30 206	30 206	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		30 206	30 206	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 792 105		86 942	1 705 164
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 792 105		86 942	1 705 164
ACTIF IMMOBILISE	2 042 106	30 206	117 148	1 955 165

Immobilisations incorporelles

Le droit d'exploiter la marque JB ainsi que le droit d'utilisation des marques Chantal B et Collections maisons bois (CMB) sont amortis sur une période de 10 ans.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ELEMENTERRE 87110 BOSMIE-L'AIGUILLE	10 000	-7 424	60,00	-7 424
SAS LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS 87280 LIMOGES	200 000	1 603 493	99,96	419 865
SAS LA LIMOUSINE DE TRANSACTIONS 87280 LIMOGES	5 000		70,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS TERRE ET VIE 87280 LIMOGES	200 000	644 105	9,38	-5 537
SCI KODA 87280 LIMOGES	2 000	-59 688	10,00	-59 688
SCI APOLYME 87110 BOSMIE-L'AIGUILLE	1 000	-9 229	10,00	-9 229

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 672 059	1 672 059			399 867
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	33 105	33 105			
- Autres filiales françaises	1 672 059	1 672 059			399 867
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises	33 105	33 105			
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 000	25 000		75 000
Immobilisations incorporelles	50 000	25 000		75 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		403	403	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		403	403	
ACTIF IMMOBILISE	50 000	25 403	403	75 000

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 379 173 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	252 426	252 426	
Autres	121 022	121 022	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 726	5 726	
Total	379 173	379 173	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	144 661
Total	144 661

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 Euro décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 265 315 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	89	89		
- à plus de 1 an à l'origine	885 226	208 474	676 751	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 505	3 505		
Dettes fiscales et sociales	170 629	170 629		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	205 866	205 866		
Produits constatés d'avance				
Total	1 265 315	588 564	676 751	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	268 125			
(**) Dont envers les associés	60 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 60 000 Euro.



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 849
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédi	1 818
Intérêts courus à payer	89
Dettes provis. pr congés à payer	4 165
Dettes provis. pr partic. salariés	90 278
Personnel - autres charges à payer	13 354
Charges sociales - charges à payer	2 190
Etat - autres charges à payer	3 635
Divers - charges à payer	404
Total	117 783

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 726		
Total	5 726		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	474 551		474 551
TOTAL	474 551		474 551

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2019, la société SAS 626 IMMO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 626 IMMO. Elle agit en qualité de tête de groupe.



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
<i>Nantissement des titres La Limousine Constructions à hauteur de 100% de l'emprunt Banque Tarneaud</i>	580 000
<i>Nantissement des titres La Limousine Constructions à hauteur de 100% de l'emprunt Crédit Agricole</i>	870 000
<i>Aval consenti à La Limousine Constructions</i>	300 000
Avals et cautions	1 750 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	28 523
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total¹	1 778 523
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Pour rappel, le solde des emprunts de la société La Limousine de Constructions auprès de la banque CIC au 30/06/2021 s'élève à 292 000€.

Autres informations**Engagements reçus**

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution BPI France à hauteur de 40% de l'emprunt Banque Tarneaud</i>	232 000
<i>Caution Crédit Agricole à hauteur de 40% de l'emprunt Crédit Agricole</i>	348 000
Avals et cautions	580 000
Autres engagements reçus	
Total	580 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

626 IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 rue Guy Mocquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
840 699 458 RCS LIMOGES

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21/10/2021**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
30 JUIN 2021**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 717.845,69 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	717.845,69 euros
------------------------	------------------

AFFECTATION

Aux autres réserves	317.845,69 euros
---------------------	------------------

DIVIDENDES

A titre de dividendes	400.000,00 euros
-----------------------	------------------

Total	717.845,69 euros	717.845,69 euros
--------------	-------------------------	-------------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 8.000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

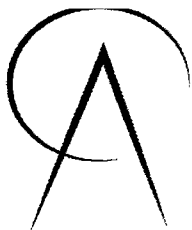
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 juin 2020	300.000 euros			
30 juin 2019	200.000 euros			
31 décembre 2018	60.000 euros			

Pour copie certifiée conforme

Le Président





ORBEON AVOCATS
Le conseil créateur de confiance

Raphaël Boisbourdin

Avocat associé

Master 2 DROIT FISCAL

Master 2 DROIT DES AFFAIRES

Diplôme Juriste conseil en entreprise

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LIMOGES
EV**

Réf. : RB/PB

626 IMMO

Objet. :

Dépôt de comptes annuels

Limoges,

Le 21 octobre 2021

Monsieur le Greffier,

Ci-joint le dépôt des comptes de la société citée en références, arrêtés au 30 juin 2021.

Vous trouverez à ce titre les documents suivants :

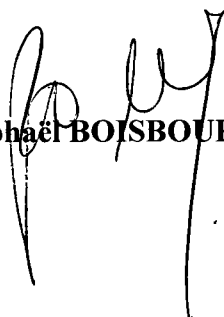
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Affectation de résultat,

accompagnés d'un chèque de 45.20 € établi à l'ordre de votre Greffe.

Vous souhaitant une bonne réception du tout, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre un récépissé de dépôt, ainsi qu'une facture acquittée correspondant au règlement joint.

Vous remerciant par avance de vos diligences, je vous prie de me croire,

Votre Bien Dévoué.


Raphaël BOISBOURDIN

**25 Boulevard Victor Hugo
87 000 LIMOGES**

SELAS ORBEON AVOCATS 851 620 815 RCS LIMOGES
Barreau de Limoges

Tél : 05 55 34 43 20

Fax : 05 55 32 56 59

Mobile : 06 11 85 18 68

raphael.boisbourdin@orbeon-avocats.com